

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS DU 09 JUIN 2021

PRESENTS : M. LE DIGABEL, Mme BLOURDIER, M. POUGET, Mme PHIPPEN, M. CANDON, Mme CIRINA, M. SEBELOUE, M. SEGERS, Mme FORTIN, Mme GENIESSE-GAUTIER, M. CROZET-JOURDAIN, Mme PATUREL, M. DECAUX, Mme JOURDA, M. BAUCHE, M. BASSET, Mme ALVES

ABSENTS : M. BENARD et Mme FIRMIN

Emargement du compte rendu du 10 Mai 2021 :

- Remarques de Mme ALVES : fautes d'accord : supprimer le « s » à d'accord et ajouter un « s » à défavorable.

I – DELIBERATIONS :

1-1) DELIBERATION COMPLEMENTAIRE DU 25 JANVIER 2018 CONCERNANT L'ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA SOCIETE « AUX VIEUX RENARDS » ET LA COMMUNE DE COURCELLES SUR SEINE

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 25 janvier 2018, il était prévu l'échange de parcelles

Section B N° 1135, N°1138 et N°1133 entre la société « Aux Vieux Renards » représenté par M. et Mme LEVASSEUR Nicolas et la commune de Courcelles Sur Seine représentée par son Maire M. LE DIGABEL Joël.

Dans cet échange a été omis la parcelle section B N° 1139 au profit de la société « Aux Vieux Renards ».

Il est donc nécessaire de délibérer pour ajouter cette parcelle à l'échange et de faire un acte complémentaire avec pouvoir à tout employé de Maître ROY (ou M. le Maire) pour signer cet acte, justifiant que la parcelle

Section B N°1139 appartient à la société « Aux Vieux Renards ».

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- DIRE que la parcelle section B N°1139 doit revenir à la société « Aux Vieux Renards »,
- AUTORISER tout employé de Maître ROY (ou M. le Maire) à signer l'acte notarié complémentaire à intervenir entre la commune de Courcelles Sur Seine et la société « Aux Vieux Renards »

Vote : Pour à l'unanimité.

1-2) REMBOURSEMENT ACOMPTE SALLE DES FETES A DES PARTICULERS

Rapporteur : Mme CIRINA

Le règlement de la salle des fêtes, des salles annexes et préau prévoit, en cas de désistement d'une réservation, que le conseil municipal, est compétent pour autoriser le remboursement de l'acompte.

- M. RENAUD et Mme DESCHAMPS domiciliée 57 Rue de l'Avenir avaient réservé le weekend du 03 et 04 Juillet 2021 la salle des fêtes.

Par lettre du 05 Mai 2021, ils ont souhaité l'annulation et le remboursement du règlement d'un montant de 177 €, en raison de la Covid-19.

- M. BAUCHE Erwann domicilié 22 Rue de l'Abbaye du Beau Bec avait réservé le weekend du 15 et 16 mai 2021 la salle des fêtes.

Le 29 Avril 2021, il sollicite l'annulation et le remboursement de l'acompte d'un montant de 177 €.

Mme le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- ACCEPTER les remboursements des sommes de :
 - 177 € pour M. RENAUD Et Mme DESCHAMPS
 - 177 € pour M. BAUCHE Erwann

Vote : 16 voix Pour (M. BAUCHE ne participe pas au vote car il est concerné par la délibération)

1-3) TAUX DE GARANTIE EMPRUNT POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION CONCERNANT LES P.L.U.S (Prêt Locatif à Usage Social).

Rapporteur : M. le Maire

Le 16 Septembre 2020, la commune a délibéré sur le taux de garantie d'emprunt pour les projets de construction et de réhabilitation de logements sociaux soit un taux de 10 %, notamment pour les PLUS. Une délibération a été prise le 22 octobre 2020 pour accorder un taux de 20 % sur les logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), attribués aux locataires en grande précarité. « Mon Logement 27 », suite à un courrier du 17 mai 2021, demande si la commune peut accorder plus de garanties d'emprunt pour les projets de construction concernant les logements PLUS, notamment 20% au lieu de 10 %.

Ce dispositif permet aux personnes modestes de se loger.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour délibérer sur le taux de garantie d'emprunt pour les projets de construction concernant les logements PLU soit :

- pour la commune de Courcelles Sur Seine : 20 %
- pour Seine Eure Agglomération : 60 %
- pour le Conseil Départemental de l'Eure : 20 %

Vote : Pour à l'unanimité

1-4) VENTE DE PARCELLES COMMUNALES AU DEPARTEMENT DE L'EURE POUR LA SEINE A VELO.

Rapporteur : M. le Maire

Par courrier du 10 Mai 2021, le Département de l'Eure sollicite la commune afin d'acheter quatre parcelles de terrain communal pour l'aménagement d'une véloroute-voie verte.

Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées suivantes :

- ZB N°6 pour une acquisition de 12 m2
- ZB N°35 pour une acquisition de 1000 m2
- ZB N°36 pour une acquisition de 401 m2
- ZB N° 37 pour une acquisition de 126 m2

Pour un total de 1539 m2.

Vu les documents d'arpentage et plan de division parcellaire,

Vu l'intérêt de ce projet : moyen de découverte touristique, mise en valeur du patrimoine et des richesses naturelles de la commune,

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour :

- AUTORISER la vente entre la commune de Courcelles Sur Seine et le Département de l'Eure pour les parcelles cadastrées ZB N°6, N° 35, N° 36, N°37 moyennant un prix de 1 €.

Cette vente sera faite par un acte administratif réalisé à la diligence et aux frais du Département de l'Eure.

- DONNER à M. le Maire tout pouvoir pour signer l'acte à intervenir entre la commune de Courcelles Sur Seine et le Département de l'Eure.

Vote : Pour à l'unanimité

1 -5) DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Rapporteur : M. le Maire

Suite à plusieurs échanges avec les services de l'Agglomération Seine Eure, je vous informe qu'il est possible de solliciter un fonds de concours pour la réalisation des travaux pouvant s'élever à maximum 50 % du reste à charge (au titre des fonds de concours dits classiques).

Pour rappel, la commune a déjà délibéré le 02 Février 2021 pour autoriser le conseil municipal à retenir les devis des entreprises pour un montant total HT de 415 498.07 € et à autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Pour information, la commune a obtenu les subventions suivantes :

- 40 % DETR pour un montant de 166 199.23 € HT
- 10 % Département pour un montant de 41 549.80 € HT

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

- Subvention DETR au taux de 40 % : 166 199.23 € HT
- Subvention Département au taux de 10 % : 41 549.80 € HT
- Subvention Fonds de concours au taux de 10 % : 41 549.80 € HT
- Autofinancement de la commune 40 % : 166 199. 23 € HT

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER la demande de fonds de concours pour la réalisation des travaux sur la mairie.
- AUTORISER la réalisation de l'opération pour les travaux de la Mairie.

Vote : 15 voix pour
2 abstentions

1-6) **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Rapporteur : Mme CIRINA

Pour tenir compte des événements de toute nature survenant en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces décisions prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Le compte 6417 (rémunération des apprentis) n'ayant pas été assez approvisionné au Budget primitif, il est nécessaire de prévoir une somme complémentaire pour les mois de Juin, Juillet et Août.

Pour rappel :

A été voté au budget primitif : 5200 €.

Dépensé : 4741.60 €.

Reste à ce jour : 458.40 €

Somme à prévoir : **2387 €.**

Mme le rapporteur sollicite le conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

- Chapitre 011 :
 - 615221 : - 2387 €
- Chapitre 012 :
 - 6417 : + 2387 €

Vote : Pour à l'unanimité

II – INFORMATIONS DIVERSES :

- **Informations de M. le Maire :**

- Lecture lettres de remerciements pour les subventions du Foyer Pour Tous et de la Croix Rouge Française.
- Réfection des 3 terrains de pétanque sur la commune par la Société Adeline.
- Rencontre à venir avec la Société CEMEX pour création d'un chemin dans la zone boisée des Pérelles reliant la Seine à Vélo et le sentier des Rossignols.
- La commune a obtenu le diplôme de ville étoilée (réduction des nuisances lumineuses la nuit) ; la commune a obtenu une étoile et la validité est de 5 ans.
- Les travaux de la Seine de crue vont débiter cette semaine ; la fin des travaux est prévue fin août.
- Pont de Courcelles : les travaux auront lieu du 06 Septembre au 12 Décembre. Les 11 premières semaines seront en alternance ; les 3 dernières : fermeture totale (sauf piétons et vélos) ; un parking sera aménagé sur la commune pour les usagers de la gare (à charge du département). La gendarmerie a été consultée pour la signalisation provisoire et limiter les impacts sur les places de stationnement existantes. Pour les transports publics (régionaux et scolaires), c'est en cours d'étude.

- Sondage pour la circulation dans la résidence Georges André : A voir pour limiter la vitesse et voir pour la circulation à sens unique.
- Dictionnaire remis aux élèves de CM2 : la distribution aura lieu le 25 juin à 15 h30.
- Projet littéraire (projet financé par l'APEEPCS) : offrir un livre à chaque enfant + histoire racontée par une conteuse + séance dédicacée. Thème : les écrans.
- 14 juillet : il n'y aura que le feu d'artifice à partir de 23 h et pas de bal. Il y aura une entrée et une sortie différenciées.
Pas de fête de la musique et pas de feu de la St Jean cette année.
- Transports scolaires : les délais de remboursement des titres de transport peuvent être importants.
- **Information de M. BAUCHE :**
Opération chanson : seulement 3 réponses au niveau des membres du conseil.
- **Information de M. BASSET :**
Lecture du compte rendu de la commission de surveillance du remblaiement des Pérelles du 25 Mai. M. le Maire, M. BASSET ainsi que la société IKOS étaient présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.